

Oser entreprendre avec les formations de la LSC

LSC Entrepreneurship : un programme de formation pour soutenir l'entrepreneuriat

Dans un monde et un contexte économique qui changent en permanence, la formation en matière de gestion d'entreprise est un ingrédient-clé du succès d'un projet d'entreprise, qu'il s'agisse de la création, de la reprise ou du développement d'entreprise. Le programme *LSC Entrepreneurship* proposé par la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, prépare à l'indépendance dans les différents secteurs du commerce, mais a aussi comme vocation de dynamiser l'esprit d'entreprise.

Sous le label *LSC Entrepreneurship* sont regroupés tous les cours offerts par la LSC en matière de gestion et création d'entreprise. La réussite aux examens de ces formations permet aux candidats de se voir octroyer une autorisation d'établissement pour l'exercice de différentes professions relevant du commerce, au sens large, telles que les professions de l'HORECA, de l'immobilier, du transport de marchandises et voyageurs par route. *LSC Entrepreneurship* a également pour vocation d'encourager l'esprit d'entreprise en s'adressant à des personnes souhaitant s'initier ou approfondir leurs connaissances en matière de gestion d'entreprise, en amont et en aval du lancement d'une activité économique. En complément à la formation dans les techniques de la comptabilité, du financement, du marketing, de la gestion des ressources humaines, du droit du travail et de la fiscalité, le participant acquiert la connaissance de toutes les spécificités liées à sa profession.



Une offre évolutive

La réforme du droit d'établissement fin septembre 2011 a amené la LSC à restructurer son programme des formations *LSC Entrepreneurship*.

En étroite collaboration avec l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce, la LSC a développé une nouvelle formation de sensibilisation à la gestion d'entreprise, destinée aux futurs entrepreneurs. Cette nouvelle formation donnant accès aux professions du commerce non autrement réglementées est organisée de telle façon qu'elle peut être dispensée sur une seule

semaine. Une formule qui a rencontré un franc succès avec 444 inscriptions sur 12 sessions organisées en cours de jour ou en cours du soir sur l'année 2012.

La LSC a également mis en place une nouvelle formation destinée au dirigeant impliqué dans une faillite ou une liquidation judiciaire. Cette formation est composée d'une première partie de cours d'approfondissement des techniques de gestion d'entreprise d'une durée de 107 heures. Ensuite, les participants suivent un module complémentaire d'une durée de 18 heures sur la prévention des faillites.

Les inscriptions à ces nouvelles formations ne sont d'ailleurs plus exclusivement motivées par l'obtention du droit d'établissement. En effet, une partie non négligeable des participants répondent déjà aux exigences de qualifications imposées par la loi d'établissement, et suivent donc les cours pour parfaire ou approfondir leurs connaissances et acquérir de nouvelles compétences en matière de gestion d'entreprise, dans le but de réussir leurs projets et éviter un éventuel échec.

Actuellement, toutes ces formations sont dispensées en langue française, mais à partir de 2014, les candidats auront également la possibilité de suivre des formations *LSC Entrepreneurship* en allemand. Par ailleurs, de nouvelles formations en matière de création et de gestion d'entreprise viendront étoffer ce programme en 2014. ☑

Le programme complet des formations proposées par la LSC peut être consulté sur www.lsc.lu.